

Charte

La Fédération Suisse des Opticiens (FSO) met tout en œuvre pour permettre à ses membres d'atteindre leurs objectifs économiques, professionnels et de politique de la branche. Elle représente la profession des opticiens et opticiennes, notamment les entreprises et les collaborateurs actifs dans cette branche, et ce face aux autorités, aux médias, aux politiques, à l'opinion publique et aux autres organisations proches de la branche. Les membres de la FSO se comportent entre eux de manière équitable, collégiale et décente. La FSO fonde son action selon les principes suivants:

- La FSO est une association nationale qui s'adresse à toutes les entreprises qui soutiennent ses objectifs et adhèrent pleinement à sa charte et ses statuts.
- Elle a pour objectif de renforcer la réputation de la branche des opticiens et de la profession de façon positive.
- La FSO s'engage à mettre à disposition de la population suisse des aides visuelles professionnelles et de qualité. Pour ce faire, elle encourage ses membres à renforcer leur palette de prestations ainsi que la qualité de celles-ci.
- La FSO travaille en collaboration avec des organisations économiques, des associations professionnelles et des instituts de recherche en Suisse et à l'étranger. Elle encourage, à tous les niveaux, la formation initiale et continue ainsi que les institutions concernées.
- Elle observe les modifications qui s'opèrent sur le marché afin d'adapter en permanence la formation initiale et continue aux besoins et attentes de la population suisse.
- La FSO souhaite rendre la formation d'opticien/ne CFC attrayante et orientée vers l'avenir, afin d'attirer les candidats dans cette branche et de les y maintenir après leur formation professionnelle de trois ans. A cette fin, la FSO travaille avec l'AFPO (Association professionnelle pour la formation initiale d'opticien) en représentant une des 2 associations de cette organisation faîtière. Tous les membres de la FSO s'engagent en faveur du recrutement d'apprentis dans l'objectif de garantir un nombre suffisant d'apprentis.
- La FSO s'engage pour la mise en œuvre d'une mesure de formation, professionnelle supérieure (expert/e en optique avec diplôme fédéral), afin de contrer efficacement la pénurie aiguë de travailleurs qualifiés.



- Elle estime que les titulaires du Bachelor of Science d'optométrie, les opticien/nés diplômé/es, les expert/es en optique avec diplôme fédéral ainsi que les formations étrangères équivalentes, comme les personnes professionnellement responsables pour fournir les services spécialisés de prestations optiques.
- En tant qu'association professionnelle et organisation du travail OrTra, la FSO propose des formations continues à ses membres, en particulier pour les titulaires du Bachelor of Science d'optométrie, conformément à la loi fédérale sur les professions de la santé LPSan (ou respectivement à l'ordonnance relative aux compétences LPSan, OCPSan).
- La FSO se positionne en faveur d'une harmonisation des lois cantonales sur la santé et des ordonnances correspondantes, qui sont disparates et plus fédéralistes qu'avant.
- La FSO travaille sous forme de structures efficaces et claires, avec des voies décisionnelles courtes et une grande flexibilité.

Berne, septembre 2021

Par mon adhésion à la FSO, je soutiens pleinement et entièrement les déclarations de cette charte.

Date: Entreprise: Signature: